

Délibération n°047-2024

Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	12	15
Date de convocation		
21 juin 2024		
Secrétaire de séance		
Cédric DAYDE		

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Cédric DAYDE, Christian ALEX

Ont donné procuration : Delphine POIRIER à Myriam SEVENERY, Sébastien ANDEVERT à Sonia BONNET-TELLIER, Sandrine CARRIERE à Thierry PESENTI

Absents : Delphine POIRIER, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Elisabeth RHODE-BERNARD, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'environnement

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune est tenue de présenter, dans les neuf mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement des eaux usées : il s'agit ainsi de renforcer les mesures de protection de l'environnement et d'améliorer l'information des usagers. Ce rapport est élaboré à partir du rapport de délégation de l'entreprise fermière des réseaux.

Le rapport rappelle tout d'abord les principales caractéristiques techniques du service, dont :

- 1.557 abonnés pour 1.501 branchements individuels (+1,17%)
- Une production d'eau de 207.396m³, en diminution cette année encore de 13,5% liée à l'amélioration du rendement du réseau
- Un volume facturé de 167.563m³ en légère augmentation de 1,21% lié à la consommation des ménages.

Le rapport dresse ensuite un état de la tarification et des recettes du service :

- Le prix de l'eau s'élève à 2,5453€TTC/m³ soit une augmentation de 4,8%
- Cette augmentation résulte notamment de la redevance du délégataire (+ 8,2%) à nouveau liée au niveau d'inflation des indices de révision (FSD2)
- Les recettes du délégataire sont en légère augmentation à 194.907€ (+1,59%) tandis que celles de la commune sont en légère baisse (-0,92%)
- La part de l'Agence de l'Eau a chuté de 17,18% (49.731€).

Le rapport présente également les indicateurs de performance du service :

- Aucun prélèvement non conforme sur 26 réalisés en 2023
- Le rendement du réseau s'est fortement amélioré, passant de 69,2% à 84,3%.
- L'indice linaire de pertes en réseau est de 3,58m³/jour/km (contre 8,57 en 2022), soit un niveau amélioré et jugé « presque bon »
- 106 compteurs ont été renouvelés, 7 interventions sur fuite du réseau ou de branchements ont été effectuées, 1 branchement a été renouvelé, et 7.787 mètres de réseaux (sur un linéaire total de 23.555 mètres) ont fait l'objet d'une recherche de fuite.

Le rapport détaille les investissements et leur financement :

- Les dépenses d'investissement 2023 se sont élevées à 15.755€
- L'encours de la dette au 31 décembre 2023 était de 123.401€, avec une annuité de remboursement de 17.881€
- Le programme pluriannuel de travaux est de l'ordre de 3.900.911€ suite aux préconisations du schéma directeur de l'eau.

Parmi les principaux faits marquants de l'année 2023, le délégataire souligne essentiellement :

- En termes de quantité et qualité d'eau, une ressource suffisante malgré la sécheresse, et un traitement ayant permis d'avoir une complète conformité de l'eau distribuée, comme en 2022.

- La réparation d'une fuite sur vidange, rue Théophile Michel, a permis une amélioration spectaculaire du rendement.

Le délégataire suggère plusieurs axes d'améliorations concernant l'état du réseau et son renouvellement :

- La poursuite du renouvellement de la RD.999 et suppression du Ø60 Acier qui alimente le Quartier de Font Couverte.
- La reprise des branchements de la rue de l'Eglise et de la rue du Docteur Roux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2224-5,
Vu la délégation du service public de l'eau conclue le 1^{er} juillet 2016 avec la société VEOLIA,
Vu le rapport de délégation présenté par VEOLIA pour l'année 2023,
Où l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

Le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr

Le Secrétaire de séance
Cédric DAYDE



Le Maire
Jean-Marie FOURNIER

